



PREAVIS N° 001/2023

**RELATIF A LA GESTION ET A L'ADOPTION DES
COMPTES 2022.**

COMMUNE
DE
1267 COINSINS

Préparation : L. Bardet, syndic et A. Delay, boursière

Présentation : L. Bardet, syndic

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes
- du règlement du Conseil Général de Coinsins du 23 juin 2014

la Municipalité soumet le présent rapport sur les comptes de l'année 2022 ainsi que le rapport de gestion.
Les comptes communaux 2022 annexés se présentent comme suit :

Revenus	Fr.	4'613'163.24
Charges	Fr.	<u>4'545'534.78</u>
Excédent de revenus	Fr.	<u>67'628.46</u>

La marge d'autofinancement 2022 se monte à Fr. 683'283.77.

Comptes de fonctionnement

Le dossier des comptes 2022 ci-joint vous informe sur les différences importantes entre le budget et les comptes.

D'une manière générale, s'il on exclut les amortissements et attributions extraordinaires à des fonds de réserve (non budgétés), les charges ont été inférieures aux prévisions du budget d'environ Fr. 400'000.00 alors que les revenus ont été supérieurs aux prévisions du budget d'environ Fr. 200'000.00.

Ci-dessous, nous reprenons chapitre par chapitre de manière plus détaillée, les différences significatives qui méritent de plus amples explications.

10 Autorités

Comptes 100.3000 – 100.3010 et 100.4361 :

La différence provient principalement du fait que les montants budgétés pour les vacations du Conseil et de la Municipalité avaient été augmentés suite au refus du Conseil Général d'adopter le préavis sur les compétences municipales. Suite à l'amendement accepté par le Conseil Général relatif à l'acquisition et l'aliénation d'immeubles et de droits réels, la Municipalité avait alors prévu d'augmenter le budget au cas où des séances supplémentaires auraient été nécessaires. Ces compétences ayant été finalement en partie acceptées par le Conseil Général lors d'un second préavis, ces montants budgétés n'ont finalement pas eu à être utilisés.

Une petite nouveauté est également visible dans ce chapitre. Désormais, les vacances des membres de la Municipalité qui sont versées par d'autres entités sont comptabilisées en charges dans le compte 100.3010 et en revenus dans le compte 100.4361. Ainsi, le compte 100.3010 montre le montant total des traitements et vacances reçus par les membres de la Municipalité pour l'ensemble de leurs activités en lien avec leur mandat d'élu de la commune de Coinsins.

11 Administration

Compte 110.3150 :

Cette différence concerne les frais liés au changement de photocopieuse ainsi que des prestations facturées par notre fournisseur informatique en lien avec la mise en place des facturations d'eau.

Compte 110.3521 :

Un montant de Fr. 7'501.15 concerne notre participation au fonds régional pour la réorganisation des transports publics.

21 Impôts

Compte 210.4000 :

La diminution des rentrées fiscales de l'impôt sur le revenu et la fortune peut difficilement être expliquée par un seul facteur prépondérant. Cependant, on peut constater une baisse du nombre de contribuables entre 2021 et 2022.

Pour les impôts conjoncturels, par contre, ils sont tous légèrement supérieurs au budget 2022.

23 Amortissements et réserves non ventilées

Compte 230.3800 :

Des attributions aux fonds de réserve ont été effectuées :

- Fr. 200'000.00 pour le fonds communal pour encourager les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
- Fr. 200'000.00 pour le fonds de réserve générale

Le fonds de réserve pour encourager les énergies renouvelables a été créé afin d'effectuer un premier versement qui pourra servir de base à l'élaboration d'un règlement et d'une directive municipale sur les subventions communales en lien avec ce sujet.

35 Bâtiments communaux

Comptes 350.3301 et 350.4800 :

Les travaux de rénovation de l'Auberge de la Réunion étant terminés, l'amortissement est effectué en une fois par un prélèvement sur le fonds de rénovation comme stipulé dans le préavis N° 001/2020.

Comptes 350.3800 et 350.3801 :

D'autre part, vu le bon résultat de l'exercice 2022, il est proposé d'attribuer les montants complémentaires suivants :

- Fr. 120'000.00 au fonds de rénovation Aux Quatre-Vents
- Fr. 50'000.00 au fonds de rénovation Auberge

43 Routes

Compte 430.3801 :

Le véhicule de voirie devra probablement prochainement être changé. Une réflexion pour un véhicule électrique rechargeable par les panneaux photovoltaïques du complexe scolaire se posera à ce moment-là. Dans cette optique, il vous est proposé d'attribuer un montant supplémentaire au fonds de renouvellement véhicule de Fr. 30'000.00.

51 + 52 Enseignement primaire et secondaire

Comptes 510.3520 et 520.3520 :

Le budget 2022 de l'AISE a été établi sur une base de 509 habitants, 34 élèves primaires et 22 secondaires. Les comptes 2022 de l'AISE clôturent sur une base de 499 habitants, 37 élèves primaires et 15 secondaires.

Chapitre 511, cantine scolaire :

Dans l'ensemble, les charges ont été inférieures au budget principalement dans les postes du personnel et des repas.

Nous avons également procédé à un remboursement sur la participation de l'AISE suite à des corrections rétroactives sur les années 2021 et 2022.

22 + 61 + 72 Péréquation financière et cohésion sociale (anciennement facture sociale), participation à la facture policière

Comme l'année dernière, la comptabilisation des montants relatifs à la péréquation – cohésion sociale – réforme policière a été effectuée sur la base du décompte provisoire reçu par le Canton fin mars 2022. Ce décompte ne tient pas compte des dépenses thématiques qui doivent être remises au Canton début mai 2023. La commune de Coinsins ne bénéficiant pas d'un retour sur ces dépenses thématiques, le décompte définitif 2022 ne devrait donc pas présenter de différences significatives par rapport au décompte provisoire.

Les rendements d'impôts 2022 étant inférieur au budget, les montants relatifs à ces 3 décomptes sont donc revus à la baisse.

72 Prévoyance sociale cantonale

Comptes 720.3525 - 720.3525.1 – 720.3525.2 – 720.3525.3 :

Comme expliqué l'année dernière, trois nouveaux comptes ont été ouverts afin d'imputer plus précisément les charges de l'accueil des enfants. Pour l'année 2022, le total de ces 4 comptes se monte donc à Fr. 54'701.15 (budget 2022 : Fr. 75'000.00 et comptes 2021 : Fr. 60'074.03)

81 Service des eaux

Compte 810.3520 :

Vous trouvez également dans le dossier des comptes le résumé des comptes 2022 de la SIAEP. Celle-ci étant une entente intercommunale, les comptes de la SIAEP sont donc également soumis à votre approbation par le biais de ce préavis.

Comptes d'investissements et amortissements

- | | |
|---|-----------------|
| ➤ Préavis no 4/2018 – Révision du Plan Général d'Affectation (PGA) | Fr. 30'578.50 |
| Cette révision se poursuit. Un deuxième amortissement de Fr. 21'000.00 équivalent au montant prévu dans le préavis vous est proposé sur l'année 2022. | |
| ➤ Préavis no 6/2018 – Transformation bâtiment « Ancien greffe »
Rue des Fontaines 2 | Fr. 0.00 |
| Un montant de Fr. 28'000.00 vous est proposé comme amortissement pour l'année 2022. | |
| ➤ Préavis no 2/2019 – Remplacement des compteurs d'eau | Fr. 0.00 |
| Ce préavis est bouclé. L'amortissement prévu au budget de Fr. 8'500.00 vous est proposé pour l'année 2022. | |
| ➤ Préavis no 1/2020 – Travaux de rénovation de l'Auberge communale | Fr. 0.00 |
| Le préavis est bouclé et se solde par un léger dépassement. Le montant final des travaux se monte à Fr. 218'130.25 pour un préavis initial de Fr. 215'000.00. Comme prévu, il est procédé à un amortissement sur le montant total des travaux par le fonds de rénovation de l'Auberge. | |
| ➤ Préavis no 3/2020 – Curage Baigne aux chevaux | Fr. -126'712.75 |
| Des dépenses pour Fr. 22'075.65 ont été effectuées en 2022 et correspondent à des frais d'honoraires. Les travaux devraient débiter à l'automne 2023. La subvention cantonale de Fr. 150'000.00 a été versée en janvier 2022, c'est la raison pour laquelle ce compte d'investissement se trouve en négatif pour l'instant. | |
| ➤ Préavis no 4/2020 – Mise en place d'un Géoportail | Fr. 7'625.15 |
| Ce montant correspond aux frais d'honoraires 2022. | |
| ➤ Préavis no 1+4/2022 – Extension Collège Bois-de-Chêne et abri PC | Fr. 420'671.40 |
| Les travaux ont débuté en 2022. | |

Nous vous invitons à vous référer au tableau des investissements ci-joint pour le détail.

Résultat

Marge d'autofinancement calculée pour 2022	Fr. 683'283.77
./. amortissements du patrimoine financier	Fr. 246'129.25
./. amortissements du patrimoine administratif	Fr. 29'500.00
Bénéfice après amortissements	Fr. 407'654.52
./. attributions aux réserves	Fr. 603'750.58
+ prélèvement aux réserves	Fr. 263'724.52
Bénéfice annoncé 2022	Fr. 67'628.46

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Coinsins

- vu le préavis N° 001/2022 relatif à l'adoption des comptes 2022
- vu les comptes 2022 présentés
- vu le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2022
- ouï le rapport de la Commission de Gestion et des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accepter les comptes 2022 tels que présentés
2. de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

L. Bardet



B. Ruchonnet

Adopté par la Municipalité, en séance du 17 avril 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général de Coinsins.

Annexes :

- Dossier des comptes 2022
- Rapport de gestion 2022